



STRESS ET ORGANISATION : QUEL POUVOIR D'AGIR ?

Jeudi 19/11/2009 – 15h

**Ecole Supérieure de
Commerce de Pau
3, Rue Saint John Perse
Campus Universitaire
AMPHI 300**

Conférencier : **Yves CLOT**

Yves CLOT dirige le Centre de Recherche sur le Travail et le Développement. Il est titulaire de la Chaire de Psychologie du Travail au CNAM. Auteur de nombreux ouvrages, il a publié en mars 2008 « **TRAVAIL ET POUVOIR D'AGIR** » (Ed. PUF) dans lequel il **invite au renouvellement de l'idée de métier** et identifie, à cet égard, le rôle de la ligne hiérarchique.

Toutes les entreprises ont désormais l'obligation d'appliquer l'Accord National Interprofessionnel (ANI) du 2 juillet 2008 sur le stress au travail.

L'**accord** ayant été étendu, il est en effet **applicable depuis le 7 mai 2009** à toutes les entreprises, quel que soit leur secteur d'activité ou leur effectif.

Rappelons **les objectifs de l'ANI du 2 juillet 2008** :

- **Augmenter la prise de conscience** et la compréhension du stress au travail,
- **Attirer l'attention** sur les signes susceptibles d'indiquer des problèmes de stress au travail et ce, le plus précocement possible,
- **Fournir aux employeurs et aux travailleurs un cadre** qui permette de détecter, de prévenir, d'éviter et de faire face aux problèmes de stress au travail.

La définition du stress retenue par les Partenaires Sociaux et les Pouvoirs Publics n'est pas neutre, notamment au regard des stratégies de prévention des risques psychosociaux...

Pour Yves CLOT, le consensus qui s'est opéré sur la définition du stress lève une question sociale, voire politique : **Qui de l'Individu ou de l'Organisation est trop petit pour l'autre ?**

Conférence organisée **en partenariat et avec le soutien** de :



A L'OCCASION DE LA 13^{ÈME} SEMAINE DE L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES

La participation à la conférence donnée par Yves CLOT est libre et gratuite